République Française

COMMUNAUTE URBAINE
LE HAVRE SEINE METROPOLE

Nombre de Conseillers en Exercice : 130

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize novembre, à dix-sept heures, **les Membres du Conseil de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, légalement convoqués le 4 novembre 2025, se sont réunis dans la salle 400 du Carré des Docks, sous la présidence d'Edouard PHILIPPE, Président.**

Etaient présents :
*Edouard PHILIPPE;Jean-Baptiste GASTINNE;Clotilde EUDIER;Alain FLEURET;Jérôme DUBOST;Christine MOREL;Florent SAINT-MARTIN (a quitté la salle lors de l'examen et du vote du dossier n°41);Cyriaque LETHUILLIER;Alban BRUNEAU;Hubert DEJEAN DE LA BATIE;Pascal LEPRETTRE;Christian GRANCHER;Jean-Louis MAURICE;Thérèse BARIL;Yann ADREIT;Jean-Michel ARGENTIN;André BAILLARD;Frédéric BASILLE;Dominique BELLENGER;Gilles BELLIERE;Monique BERTRAND;Laurence BESANCENOT (qui a donné pouvoir à Corinne CHATEL jusqu'à son arrivée à 17 h 30 examen du dossier n°22);Augustin BOEUF;Fanny BOQUET;Pierre BOUYSSET (arrivé à 17 h 35 examen du dossier n°23);Patrick BUSSON;Thibaut CHAIX;Corinne CHATEL;Avelyne CHIROL;Olivier COMBE;Christine CORMERAIS;André CORNOU;Pascal CORNU;Louisa COUPPEY;Nadège COURCHE;Pascal CRAMOISAN;Isabelle CREVEL;Laëticia DE SAINT NICOLAS (qui a donné pouvoir à Pierre MICHEL jusqu'à son arrivée à 18 h 10 examen du dossier n°23);Régis DEBONS;Françoise DEGENETAIS;Lionel DEHON;Fabienne DELAFOSSE;Jacques DELLERIE;Emmanuel DIARD;Christine DOMAIN;Marie-Laure DRONE;Wasil ECHCHENNA;Patrick FONTAINE;Laurent GILLE;Carol GONDOUIN;Denis GREVERIE;Marie-Catherine GRZELCZYK;Marc GUERIN;Anthony GUEROUT;Christelle GUEROUT;Annick GUIVARCH;Jean-Luc HEBERT;Sophie HERVE;Fanny HEUZE;Jean-Luc HODIERNE;Valérie HUON-DEMARE;Pascal LACHEVRE;Virginie LADOUCE;David LAURENT;Anne-Virginie LE COURTOIS;Jean-Pierre LEBOURG;Aurélien LECACHEUR;Caroline LECLERCQ;Jean-Paul LECOQ;Jean-Pierre LEDUC;Patrick LEFEBVRE;Sandrine LEMOINE;Laurent LHEUREUX;Laurent LOGIOU;Antoine LOISEL;Bruno LOZANO;Fabienne MALANDAIN;Gérald MANIABLE;Jacques MARTIN;Emilie MASSET;Pierre MICHEL;Nathalie NAIL;Bineta NIANG;Oumou NIANG-FOUQUET;Valérie PETIT;Etienne PLANCHON;Dominique PREVOST;Karine RAMAIN;Aurélie REBEILLEAU;Alain RENAUT;Olivier ROCHE; Didier SANSON; Nicolas SIMON;Patrick TEISSERE;Marc-Antoine TETREL;Florence THIBAUDEAU-RAINOT;Philippe TOUILIN;Seydou TRAORE;Virginie VANDAELE;Danièle VASCHALDE;Sylvain VASSE;**Membres titulaires**, Jean-Pierre LEMOINE;**Membre suppléant**.*

Etaient absents : *Patrick BUCOURT;Sylvie BUREL;Hervé LEPILEUR;*

Etait excusé et non représenté : *François AUBER*

Pouvoirs :
Gaëlle CAETANO a donné pouvoir à Pierre BOUYSSET;Agnès CANAYER a donné pouvoir à Jean-Baptiste GASTINNE;Noureddine CHATI a donné pouvoir à Christine CORMERAIS;Malika CHERRIERE a donné pouvoir à Oumou NIANG-FOUQUET;Annie CHICOT a donné pouvoir à Sophie HERVE;Stéphanie DE BAZELAIRE a donné pouvoir à Bruno LOZANO;Hady DIENG a donné pouvoir à Gérald MANIABLE;Marie-Claire DOUMBIA a donné pouvoir à Alban BRUNEAU;Véronique DUBOIS a donné pouvoir à Antoine LOISEL;Fabienne DUBOSQ a donné pouvoir à Marc GUERIN;Christian DUVAL a donné pouvoir à Marie-Laure DRONE;Marine FLEURY a donné pouvoir à Seydou TRAORE;Jean-Luc FORT a donné pouvoir à Patrick BUSSON;Antonin GIMARD a donné pouvoir à Virginie LADOUCE;Jocelyne GUYOMAR a donné pouvoir à Valérie HUON-DEMARE;Laurent LANGELIER a donné pouvoir à Laurent LOGIOU;Raphaël LESUEUR a donné pouvoir à Etienne PLANCHON;Denis MERVILLE a donné pouvoir à Anthony GUEROUT;Stéphanie MINEZ a donné pouvoir à Anne-Virginie LE COURTOIS;Madjid NASSAH a donné pouvoir à Florent SAINT-MARTIN;Michel PRUD'HOMME a donné pouvoir à Didier SANSON;Pierre SIRONNEAU a donné pouvoir à Patrick TEISSERE;Yves HUCHET a donné pouvoir à Régis DEBONS;Brigitte DECHAMPS a donné pouvoir à Caroline LECLERCQ;

Thibaut CHAIX a été désigné Secrétaire de séance.

DELB-20250374

FINANCES - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 - ADOPTION.-

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU les articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code général des collectivités territoriales ;
VU le rapport sur les orientations budgétaires (ROB) 2026 ;

DECIDE :
de prendre acte du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport portant sur les propositions de cadrage budgétaire pour le budget primitif de l'exercice 2026.

LE CONSEIL PREND ACTE
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les Membres présents à la séance, signé au registre
Le Havre, le 25 NOV. 2025
Pour extrait certifié conforme
Pour le Président et par délégation

Jean-Baptiste GASTINNE, Vice-Président

COMMUNAUTÉ URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE
LE HAVRE SEINE METROPOLE
19 rue G. Braque
CS 70854
76085 LE HAVRE

ACTE EXECUTOIRE
Reçu en Sous-Préfecture le 25 NOV. 2025
Publié le 25 NOV. 2025

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Table des matières

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 1

Le contexte d'élaboration du budget 2026 3

1.1 Le contexte économique et les hypothèses retenues pour le Projet de loi de finances 2026 3

1.2 Le projet de loi de finances (PLF) 2026 et les collectivités 3

1.3 L'inflation et l'évolution des prix des matières premières et de l'énergie 4

1.4 La réalisation des nouvelles lignes de tramway 5

La situation financière de la Communauté urbaine au 31 décembre 2024 6

1.5 Le rappel des résultats budgétaires 2024 6

1.6 Les dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes.. 6

1.7 La prospective financière 7

Les orientations budgétaires du budget principal 9

1.8 Les recettes réelles de fonctionnement du budget principal – autour de 254 M€ en hausse de 3 % 9

1.8.1 La fiscalité intercommunale 9

1.8.2 Les diverses dotations de l'Etat 10

1.8.3 Les autres recettes de fonctionnement 10

1.9 Les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal – autour de 229 M€ - en hausse de 3 M€ par rapport au BP 2025 10

1.9.1 Les dépenses de fonctionnement issues de l'architecture institutionnelle 11

1.9.2 Les dépenses estimées directement affectées à l'exercice des compétences (hors masse salariale) 11

1.9.3 Les dépenses transversales 11

1.9.4 Les principales variations des dépenses réelles de fonctionnement entre le BP 2025 et le BP 2026 pourraient concerner les postes suivants : 12

1.10 Dépenses d'équipement et financement de la section d'investissement 12

1.10.1 Les dépenses d'équipement 12

1.10.2 Le financement des investissements 13
1.11 Les relations avec les communes de l'EPCI 14
Le budget des transports urbains 15
1.12 Section de fonctionnement 15
1.13 Les dépenses d'investissements et le financement de la section d'investissement 16
Le budget collecte et recyclage 16
1.14 Section de fonctionnement 16
1.15 Les dépenses d'équipement et le financement de la section d'investissement 17
Le budget eau potable 17
1.16 Section de fonctionnement 17
1.17 Les dépenses d'équipement et le financement de la section d'investissement 18
Le budget assainissement 18
1.18 Section de fonctionnement 18
1.19 Les dépenses d'équipement et le financement de la section d'investissement 19
Le budget eau zone industrielle (EZI) 19
1.20 Section de fonctionnement 19
1.21 Les dépenses d'équipement et le financement de la section d'investissement 19
Les autres budgets annexes 20
Les engagements pluriannuels / Autorisation de programme– les investissements 2026 20
Etat de la dette et perspectives d'endettement 21
1.22 La dette consolidée au 31 décembre 2024 21
1.23 Structure de l'encours 21
1.24 Perspectives relatives à l'évolution de la dette 22
Structure des effectifs, dépenses de personnel et temps de travail 22
1.25 Etat des effectifs 22
1.26 Eléments de base de la politique de ressources humaines impactant la masse salariale : .. 23
1.27 Budget 2026, éléments exogènes et adaptation aux projets de la communauté urbaine :. 24
Le respect des équilibres financiers (la CAF et le ratio de désendettement) du budget principal 25

L'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, prévoit que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

L'article L5211-36 du code général des collectivités territoriales prévoit que l'article L.2312-1 s'applique aux établissements de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Le contexte d'élaboration du budget 2026

1.1 Le contexte économique et les hypothèses retenues pour le Projet de loi de finances 2026

En 2026, la réduction de la dette publique anime le débat politique national. Dans l'attente d'un nouveau Gouvernement, au moment où ce rapport est rédigé, le projet de loi de finances 2026 n'est pas connu.

Sur le plan macro-économique, les taux d'intérêts pourraient se stabiliser après avoir connu une baisse en 2024 et 2025. A noter que la baisse des taux ne profite peu ou pas aux collectivités car dans le même temps, les banques ont augmenté fortement leurs marges.

La Communauté urbaine devrait donc emprunter à des taux élevés en 2026 pour les taux fixes (autour de 3,75 % en septembre 2025), à des taux un peu moins élevés pour les taux variable (euribor 3 mois plus 1 à 1,1 % de marge bancaire donc autour de 3,1 à 3,15 % à fin septembre 2025) mais comme leur nom l'indique ces taux seront évolutifs dans le temps. Concernant le financement du tramway, il convient de noter la possibilité pour la Communauté urbaine de lever 140 M€ d'emprunts auprès de la Banque des Territoires, dont les frais financiers sont indexés sur le livret A +0,4 % de marge ; soit un taux de 2,1 % actuellement.

1.2 Le projet de loi de finances (PLF) 2026 et les collectivités

A date, l'an dernier, le Gouvernement avait présenté son projet de loi de finances qui impactait fortement les collectivités locales dont la Communauté urbaine.
Lors du débat d'orientations budgétaires et lors du vote du budget primitif 2025, il avait été décidé de prendre en compte les mesures connues et annoncées par le Gouvernement en place, sans que le PLF 2025 n'ait été adopté, puis d'ajuster les crédits par décision modificative en cours d'année.

La situation est différente pour le Budget Primitif (BP) 2026. En effet, si des mesures ont été proposées dans le cadre du PLF 2026 par le Gouvernement de Monsieur Bayrou, dont le coût était estimé à 10M€ pour la Communauté urbaine, ce Gouvernement a démissionné et le Gouvernement Lecornu, démissionnaire au moment où est rédigé ce rapport, n'a pas proposé de nouveau PLF.
Un nouveau Gouvernement devrait être nommé prochainement et travailler sur le PLF 2026. Dans ces conditions et prenant comme hypothèse que les collectivités seront, quoiqu'il arrive, mises à

contribution en 2026 au redressement des comptes publics, il est proposé de provisionner 10 M€ sur le budget principal en dépense de fonctionnement.

A titre d'information, les mesures envisagées par le Gouvernement de Monsieur Bayrou portaient principalement sur :

- Le renouvellement d'un prélèvement sur les recettes (DILICO) ;
- La réduction de la compensation versée au titre de l'allègement des valeurs foncières industrielles ;
- L'écrêtement de la croissance de la TVA reversée à la Communauté urbaine suite à la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises et taxe d'habitation sur les résidences principales ;
- Le décalage de deux ans du remboursement par l'Etat du FCTVA
- Ponction sur les variables d'ajustement (baisse de la DCRTP).

A noter que le projet loi de finances de la sécurité sociale 2025 prévoyait une hausse des cotisations de CNRACL de 12 points sur 4 ans – ce projet a été matérialisé par le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025. Cette hausse de charges patronales n'est pas remise en cause et impacte bien la Communauté urbaine en 2026 à hauteur d'environ 0,6 M€ répartis sur les budgets principal et annexes.

1.3 L'inflation et l'évolution des prix des matières premières et de l'énergie

La Banque Centrale Européenne annonce, dans ses dernières prévisions, une inflation autour de 1,6 % pour l'année 2026.

Concernant le prix des fluides, les cours du gaz et de l'électricité sur les marchés ont poursuivi leur baisse en 2025, mais à un rythme moins soutenu que l'année passée.
La volatilité s'est réduite, les prix se stabilisent progressivement. À volume constant, la diminution est comprise entre 15 et 35 % par rapport à 2024, en fonction des énergies. Ils restent cependant à un niveau proche de +20 à +30 % par rapport à leur niveau d'avant crise, en 2022.

Cette baisse de la molécule et de l'électron a cependant été plus que compensée par l'augmentation progressive des taxes et contributions :

- Au 1er février 2025 : augmentation du Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE) ;
- Au 1er juillet 2025 : hausse de l'accise sur l'électricité (de 21 €/MWh à une fourchette comprise entre 22,5 et 33,7 €/MWh, selon la puissance souscrite) ;
- Au 1er août 2025 : application d'un taux unique de TVA à 20 % sur l'ensemble de la facture.

En 2025, la situation énergétique en France s'est inscrite dans un contexte de relative stabilisation après les tensions de 2022 et 2023. Les stocks de gaz sont confortables, contribuant à la détente des marchés, tandis que la consommation a été contenue grâce aux mesures de sobriété énergétique toujours en vigueur.
La reprise de la disponibilité du parc nucléaire français a également constitué un facteur déterminant : elle a permis d'accroître la production électrique nationale et de réduire le recours aux énergies fossiles importées, limitant ainsi l'exposition du pays à la volatilité des prix du gaz. Parallèlement, la production d'énergies renouvelables a progressé, notamment le solaire photovoltaïque.

En Europe les tensions se sont atténuées, en partie grâce à des stocks de gaz élevés. La dépendance européenne aux hydrocarbures russes continue de diminuer notamment via un renforcement des importations de GNL, depuis des producteurs comme les États-Unis et le Qatar, et à une demande qui, bien qu'en hausse, reste modérée. En juin 2025, pour la première fois, l'énergie solaire est devenue la principale source d'électricité dans l'UE (≈ 22,1 % du mix électrique) devant le nucléaire et l'éolien.

Sur le plan international, les incertitudes liées au Moyen-Orient persistent : tensions, risques d'interruption des approvisionnements et instabilité politique continuent d'exercer une pression sur les prix mondiaux du pétrole. Ces facteurs alimentent toujours une incertitude pour les marchés.

Les prises de positions sur les marchés ont démarré en février 2024. Les éléments de prix pour 2026 sont tous connus au stade de la préparation budgétaire. Les évolutions anticipables de la fiscalité ont été appréhendées.

Le budget primitif 2025 prévoyait une baisse de la facture énergétique global de 33 % par rapport au BP2024. Dans les faits, plusieurs taxes ou contributions ont été augmentées après le vote du budget rendant insuffisants les crédits prévus sur 2025.

Le budget primitif 2026 prévoit donc une augmentation de la facture énergétique par rapport au BP2025, du fait de ce rattrapage de la fiscalité :

- +22 % pour le gaz, qui représente 5% de la consommation énergétique de la Communauté urbaine,
- +25 % pour l'électricité, qui représente 85% de la consommation énergétique de la Communauté urbaine. »

1.4 La réalisation des nouvelles lignes de tramway

L'année 2026 sera la première année entière de réalisation des nouvelles lignes de tramway. Ces dépenses vont induire un recours à l'emprunt accru sur le budget des transports urbains.

La situation financière de la Communauté urbaine au 31 décembre 2024

Au terme de l'année 2024, la situation financière de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole reste maitrisée compte tenu des décisions prises, de la baisse du coût des fluides et de la maitrise générale des charges eu égard à la progression des recettes.

Néanmoins les travaux du tramway et les mesures prises par le Gouvernement au terme de la loi de finances 2025 impacteront significativement la situation financière du budget principal et du budget des transports urbains dès 2025.

1.5 Le rappel des résultats budgétaires 2024

Compte 001 et 002 du CA

	Résultat comptable au 31/12/2023 hors RAR * (compte de gestion)	Résultat 2024 de fonctionement hors RAR *	Résultat 2024 d'investissement hors RAR *	**Résultat comptable au 31/12/2024 (compte de gestion)**	Reste à réaliser 2024	**Résultat budgétaire au 31/12/2024 (compte administratif)**
Budget principal	35 418 991,10 €	23 268 698,25 €	-17 432 766,82 €	**41 254 922,53 €**	-366 958,62 €	**40 887 963,91 €**
Budget assainissement	33 207 335,94 €	3 560 034,62 €	-12 347 737,41 €	**24 419 633,15 €**	0,00 €	**24 419 633,15 €**
Budget eau potable	17 530 078,11 €	3 443 974,89 €	-6 713 902,13 €	**14 260 150,87 €**	-277 100,12 €	**13 983 050,75 €**
Budget eau zone industrielle	5 797 718,02 €	768 197,19 €	474 824,08 €	**7 040 739,29 €**	0,00 €	**7 040 739,29 €**
Budget transports	286 200,66 €	-38 782,28 €	3 003 170,32 €	**3 250 588,70 €**	0,00 €	**3 250 588,70 €**
Budget collecte et recyclage	17 509 750,15 €	2 887 990,55 €	-4 387 521,74 €	**16 010 218,96 €**	0,00 €	**16 010 218,96 €**
Budget ZAE Parc EcoNormandie	353 293,55 €	-72 526,18 €	-280 585,94 €	**181,43 €**	0,00 €	**181,43 €**
Budget ZAC des Courtines	505 373,97 €	20 797,97 €	-2 941,28 €	**523 230,66 €**	0,00 €	**523 230,66 €**
Budget ZAC des Jonquilles	53 982,67 €	-6 285,23 €	-47 696,83 €	**0,61 €**	0,00 €	**0,61 €**
Budget Jules Durand	139 149,27 €	350 000,00 €	-487 342,87 €	**1 806,40 €**	0,00 €	**1 806,40 €**
Budget ZAC Ormerie	648,95 €	0,35 €	-648,00 €	**1,30 €**	0,00 €	**1,30 €**
Budget opérations immobilières	449,39 €	-10 128,55 €	11 629,89 €	**1 950,73 €**	0,00 €	**1 950,73 €**

* RAR : reste à réaliser

1.6 Les dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes

Budget principal – comptes administratifs 2024

	Dépenses réelles de fonctionnement	Recettes réelles de fonctionnement	CAF Epargne brute
Communauté urbaine	210 656 692,68 €	250 071 560,55 €	39 414 867,87 €

Budget Eau et assainissement – comptes administratifs 2024

	Dépenses réelles de fonctionnement	Recettes réelles de fonctionnement	CAF Epargne brute
Assainissement	22 459 406,13 €	33 918 165,23 €	11 458 759,10 €
Eau potable	26 497 399,47 €	36 192 212,71 €	9 694 813,24 €
Eau zone industrielle	4 989 198,83 €	6 832 305,10 €	1 843 106,27 €

Budget transport – comptes administratifs 2024

	Dépenses réelles de fonctionnement	Recettes réelles de fonctionnement	CAF Epargne brute
Communauté urbaine	94 909 167,13 €	106 930 045,40 €	12 020 878,27 €

Budget collecte et recyclage – comptes administratifs 2024

	Dépenses réelles de fonctionnement	Recettes réelles de fonctionnement	CAF Epargne brute
Communauté urbaine	45 643 403,92 €	51 957 711,48 €	6 314 307,56 €

Les autres budgets annexes – comptes administratifs 2024

	Dépenses réelles de fonctionnement	Recettes réelles de fonctionnement	CAF Epargne brute
Parc Eco Normandie	21 569,75 €	934,85 €	- 20 634,90 €
ZAC des Courtines	2 339,54 €	20 196,23 €	17 856,69 €
ZAC des Jonquilles	392 999,06 €	0,00 €	- 392 999,06 €
ZAC Jules Durand	6 342,87 €	350 000,00 €	343 657,13 €
ZA de l'Ormerie	0,00 €	75 450,35 €	75 450,35 €
Opérations immobilières	1 330 331,66 €	116 833,00 €	- 1 213 498,66 €

1.7 La prospective financière

➢ Une situation financière maîtrisée au 31 décembre 2024

La capacité de désendettement au 31 décembre 2024 est de 3 ans et 9 mois pour le budget principal, de 9,9 ans pour le budget des transports et 4 ans et 2 mois tous budgets confondus.
Conformément aux prévisions, l'épargne brute du budget principal est passée de 32,8 M€ en 2023 à 39,4 M€ en 2024 sous l'impulsion des mesures prises, de la baisse des fluides et d'une relative maitrise des dépenses de fonctionnement tandis que les recettes étaient à la hausse.

Pour mémoire, lors de l'élaboration du budget primitif 2024, la mise à jour de la prospective budgétaire a fait apparaitre des difficultés financières à venir pour les budgets principal et des transports qui sont liés (le premier finançant le second) à différents facteurs existants fin 2023 :

- La hausse importante des taux d'intérêts, passés de négatifs à plus de 4 % en moins de deux ans qui renchérit significativement le coût des projets d'investissement, nombreux en cette fin de mandat. A cela s'ajoutent des emprunts futurs à mobiliser pour 250 M€ pour le tramway ;
- L'augmentation du coût des fluides, multiplié par deux depuis 2022, qui vient peser lourdement sur le budget de fonctionnement ;

- L'inflation qui contribue à augmenter significativement les dépenses de la Communauté urbaine, tant en fonctionnement qu'en investissement.
- Les recettes qui sont peu dynamiques par rapport aux dépenses (impactées entre autres par l'inflation et les mesures de l'Etat). Les recettes fiscales ne représentent plus que 20% des recettes du budget principal (près de 70 % proviennent des dotations et de la fraction de TVA);
- Un coût d'exploitation des transports urbains en forte hausse depuis 2 ans (dont la compensation financière à l'exploitant des bus et du tramway qui est passée de 68 M€ en 2022 à près de 80 M€ en 2024 et qui continuera à croître).

Cette situation et les perspectives pour les années à venir ont conduit les élus de la Communauté urbaine à prendre des décisions significatives fin 2023, début 2024 sur l'investissement comme sur le fonctionnement consistant à :

- Dégager 11,3 M€ en fonctionnement (baisse des dépenses qui sont majoritairement contraintes et/ou hausse des recettes) ;
- Ramener le PPAC du budget principal à 270 M€ pour la période 2024 – 2026 alors que les besoins recensés établissaient le montant d'investissement à 440 M€.

Il a été établi que l'objectif de 11,3 M€ pouvait être atteint progressivement et nécessitait des premières mesures en 2024-2025, puis à partir de 2027. Les mesures qui ont été décidées sont les suivantes :

- Augmentation du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) sur 2024 et 2025 et des bases minimums de CFE ;
- Gel de la Dotation de solidarité communautaire (DSC) versée aux communes ;
- Recherche d'économies dans les directions de la Communauté urbaine : 2 M€ dès 2024 ;

Ces mesures devaient conduire à une amélioration notable de l'épargne brute attendue pour consolider les investissements massifs retenus au Plan Pluriannuel d'Actions Communautaires (environ +8 M€ à court terme).

En 2024, les premières mesures prises ont eu pour conséquence une hausse conséquente de l'épargne brute de la Communauté urbaine comme cela avait été décidé.

Sur 2025, et sûrement en 2026, les mesures de la loi de finances adoptées par le Gouvernement auront des impacts négatifs sur l'épargne brute de la Communauté urbaine.

Ces impacts sont ou seront néanmoins en partie compensés par différents éléments favorables à la Communauté urbaine (baisse du FPIC, légère baisse des taux d'intérêts, baisse de la cotisation au SDIS, maitrise des dépenses de fonctionnement).

Si les remboursements des emprunts du tramway impacteront le budget 2026, c'est principalement sur 2027 et les années suivantes que leur effet se fera sentir et impactera le budget principal et celui des transports.

Il conviendra, le cas échéant, d'ajuster les prochains budgets, en tenant compte par ailleurs des mesures que l'Etat prendra à l'encontre ou en faveur des collectivités.

Le débat d'orientations budgétaires permet d'approfondir les enjeux et réflexions sur les arbitrages du plan d'actions communautaires et de préciser les orientations financières pour 2026.

Les orientations budgétaires du budget principal

1.8 Les recettes réelles de fonctionnement du budget principal – autour de 254 M€ en hausse de 3 %

Les recettes réelles de fonctionnement sont réparties en 3 grandes catégories de ressources :

- Les produits de la fiscalité (CFE, IFER, TASCOM, taxe d'habitation sur les résidences secondaires etc.) ;
- Les diverses dotations de l'Etat (Compensation CET/CFE, fraction de TVA en remplacement des produits de taxe d'habitation sur les résidences principales et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, FNGIR et DCRTP, dotation de compensation de la part salariale, dotation d'intercommunalité etc.) ;
- Les autres ressources propres (stocks, frais généraux, recettes usagers, recettes du domaine public, etc.).

Il est à noter que les dernières années ont été marquées par des changements de fiscalité importants faisant passer la part des dotations de l'Etat de 37 % en 2022 à environ 63 % en 2026 (environ 159 M€ de dotations, fraction de TVA), à la suite de la suppression de la taxe d'habitation, de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), de la réduction de la CET pour les locaux industriels et de diverses autres mesures.

Ceci n'est pas sans poser des difficultés financières pour la Communauté urbaine qui voit ses principales recettes (les dotations de l'Etat au sens large) évoluer soit à la baisse soit stagner au gré des décisions prises par l'Etat.

1.8.1 La fiscalité intercommunale

Il est proposé, au titre de 2026, de reconduire les taux de 2025 :

IMPOTS DIRECTS (hors TEOM)	Taux 2019 - 2023	Taux 2024	Taux 2025	Taux 2026
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires *	8,43%	8,43%	8,43%	8,43%
CFE**	23,99%	25,32%	26,66%	26,66%
Taxe foncière bâtie	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taxe foncière non-bâtie	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
TASCOM coefficient multiplicateur	1,20	1,20	1,20	1,20

* taxe d'habitation supprimée pour les résidences principales
** taux en cours d'harmonisation jusqu'en 2030

Concernant la taxe d'aménagement, la Communauté urbaine reverse 80 % du produit de la taxe (sauf ZAE communautaire où le reversement est de 20 %) sur la base des taux différenciés par commune.

Concernant les produits de la fiscalité (autour de 59 M€ contre 57 M€ en 2025), leur proportion a baissé fortement pour atteindre autour de 23 % en 2026 des recettes du budget principal (contre près

de 51 % en 2020) impactant de manière forte et durable l'autonomie financière de la Communauté urbaine.

La principale ressource fiscale de la Communauté urbaine est la cotisation financière des entreprises estimée à 46,6 M€ (en hausse de 0,6 M€ en lien avec la revalorisation des bases).

L'IFER devrait représenter 6 M€, le produit de la TASCOM 4 M€ et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires autour de 1,3 M€.

A noter le remboursement du prélèvement sur recettes d'un million d'euros conformément aux engagements pris par le Gouvernement en 2025 (remboursement du DILICO 2025 de 3,3 M€ à hauteur de 90 % sur 3 ans à compter de 2026).

1.8.2 Les diverses dotations de l'Etat

Les dotations (d'intercommunalité, FNGIR, DCRTP), les mesures de compensation (CET dotation de compensation) et le transfert d'une fraction de TVA de l'Etat sont attendus en légère hausse.

En 2026, les dotations de l'Etat au sens large (y compris la fraction de TVA) devraient être en hausse par rapport à 2025 (proche 159 M€ au lieu de 156,3 M€ en 2025).
La fraction de TVA figée en 2025 pourrait de nouveau être indexée sur son évolution au niveau national soit une hausse de 1,5 M€ pour atteindre 58 M€.
Le FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) et la DCRTP (Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) devraient être proche de leur niveau de 2025 autour de 53 M€.
La dotation d'intercommunalité devrait croitre légèrement autour de 7,3 M€ tandis que la dotation de compensation baisserait de 0,3 M€ pour atteindre 19 M€.
La compensation pour réduction des bases industrielles serait proche de 20 M€.

1.8.3 Les autres recettes de fonctionnement

Les autres ressources propres (attribution de compensation, stocks, refacturations internes des frais généraux, recettes usagers, recettes du domaine public, taxe de séjour etc.) devraient atteindre 32 M€ (autour de 12,5 % des recettes réelles de fonctionnement).

A cela s'ajoutent des recettes diverses pour 4 M€ (attributions de compensation négatives de certaines communes, FCTVA sur certaines dépenses de fonctionnement et DGD).

Avec des dépenses de fonctionnement moins dynamiques que les recettes de fonctionnement en 2026, l'épargne brute de la Communauté urbaine pourrait augmenter conformément aux prospectives afin d'autofinancer une partie des investissements.

1.9 Les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal – autour de 229 M€ - en hausse de 3 M€ par rapport au BP 2025

Les dépenses de fonctionnement 2026 du budget principal pourraient approcher les 229 M€ en fonction des hypothèses retenues et tenant compte d'une dépense de 10 M€ qui serait provisionnée pour anticiper un projet de loi de finances 2026 qui risque de pénaliser une nouvelle fois fortement la Communauté urbaine.

Cela représenterait une hausse autour de 1,3 à 1,4 % par rapport au budget primitif 2025 (qui tenait compte d'une provision de 3,36 M€ au titre d'un possible prélèvement sur les recettes / DILICO).

1.9.1 Les dépenses de fonctionnement issues de l'architecture institutionnelle

- Les attributions de compensation s'établissent à 40,3 M€ consécutivement à l'avis de la CLECT qui s'est tenue en juin 2025 et compte tenu de modifications pour certaines communes dans le cadre du processus d'harmonisation des taux de TEOM ;
- Il est proposé de reconduire le montant 2024 et 2025 de la Dotation de Solidarité Communautaire à 20,6 M€ ;
- La cotisation au SDIS s'élève à environ 10,5 M€ (en baisse de près de 0,9 M€ grâce aux interventions de la Communauté urbaine afin d'obtenir, qu'à service identique, les EPCI paient tous le même montant par habitant) ;
- Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) devrait, sauf changement législatif, continuer à baisser autour de 2,2 M€, tandis que la contribution au redressement des finances publiques est fixe et s'élève à 1,77 M€.
- A ce stade, le DILICO, prélèvement sur les recettes institué en 2025 et d'un montant de 3,3 M€ pour la Communauté urbaine, n'a pas été renouvelé mais se trouve indirectement dans la provision de 10 M€.

1.9.2 Les dépenses estimées directement affectées à l'exercice des compétences (hors masse salariale)

Il s'agit principalement de :

- Voirie communautaire : 11 M€ ;
- Développement économique, liaisons aériennes, l'aménagement, tourisme et l'enseignement supérieur : 10 M€ ;
- Animation culturelle et sportive : environ 10 M€ (cinéma, école de musique, parc et château de Gromesnil, piscines communautaires, stade Océane et centre d'entraînement, gymnases, événements culturels et autres subventions aux associations sportives et culturelles ...) ;
- Eaux pluviales : 6 M€ ;
- Reversement de fiscalité au budget collecte et recyclage pour 1,2 M€ ;
- Santé / salubrité / risques majeurs /environnement et développement durable : environ 2 M€ ;
- Autres compétences (habitat, petite enfance, espaces verts) : 2 M€.

De BP 2025 à BP 2026, la subvention d'équilibre au budget des transports urbains devrait baisser autour de 26 M€ (contre 27,5 M€ au BP 2025). La subvention au budget Collecte et recyclage devrait atteindre 1,3 M€.

1.9.3 Les dépenses transversales

- La masse salariale : 42 M€, en progression d'1 M€ (plus de 2 %) ;
- Le coût de fonctionnement des services transversaux (dont informatique, administration générale, communication, finances, parc automobile, gestion des bâtiments, etc…) : environ 9 M€ ;
- Les conventions de services partagés : entre 7 et 8 M€ ;
- Les frais financiers : environ 5,3 M€ ;

- Les indemnités des élus et frais de fonctionnement des instances communautaires devraient rester stables autour de 1,3 M€ ;
- Les stocks : 8,7 M€.

1.9.4 Les principales variations des dépenses réelles de fonctionnement entre le BP 2025 et le BP 2026 pourraient concerner les postes suivants :

- Provision pour impact PLF 2026 : + 6,6 M€ (en plus de la provision de 3,4 M€ au titre du DILICO)
- Baisse du remboursement de TVA non repris en 2026 : -0,5 M€
- Baisse de la subvention d'équilibre au budget transport : - 1,9 M€
- Baisse de la cotisation au SDIS : - 1 M€
- Hausse de la masse salariale : + 1 M€
- Baisse des frais financiers : - 1,2 M€
- Hausse des stocks et conventions de services partagés : autour de +1 M€
- Baisse du FPCI : -0,8 M€

1.10 Dépenses d'équipement et financement de la section d'investissement

1.10.1 Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'investissement prévisionnelles du budget principal devraient se situer autour de 113 M€ (hors opérations d'ordre) dont les dépenses d'équipement pour 90 M€.

En 2026, les principales dépenses d'équipement, par politiques publiques seraient réparties comme suit :

Voirie – Aménagements divers

- ✓ Aménagement de voirie autour de 12 à 13 M€ (dont 3,1 M€ de travaux en lien avec la construction du tramway) ;
- ✓ Plan vélo autour de 1,5 à 2 M€ ;
- ✓ Travaux d'éclairage public : plus de 10 M€ (dont la poursuite du plan de sobriété) ;
- ✓ Maintenance de voirie : environ 4,8 M€.

Tourisme

- ✓ Aménagement du pôle croisière : 5,4 M€ (dont GIP Le Havre Croisières via une augmentation de capital pour 3,5 M€) ;
- ✓ Autres actions touristiques : 4,7 M€ (dont la subvention au GIP Un été au Havre, des travaux sur la Maison du patrimoine / Pays d'art et d'histoire, une subvention à la SPL des Docks).

Habitat – politique de la Ville

- ✓ Aides à la pierre : environ 5 M€ ;
- ✓ Les autres actions en matière d'habitat et politique de la Ville : environ 1,9 M€ (dont 1,1 M€ pour la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage du Havre et 0,6 M€ pour la plateforme de services aux communes en lien avec les PLU).

Politique sportive

- ✓ Fonds de concours aux communes pour leurs équipements sportifs : 1,6 M€ ;

- ✓ Complexe aquatique à Criquetot-l'Esneval : 0,9 M€ ;
- ✓ Maintenance des autres complexes aquatiques : 0,7 M€ ;
- ✓ Maintenance du Grand Stade : 0,6 M€ ;
- ✓ Travaux du centre d'aviron : 0,4 M€ ;
- ✓ Travaux du gymnase à Saint Romain de Colbosc : 0,2 M€.

Aide au développement économique

- ✓ Aides aux entreprises : 2,7 M€ (dont le Plan de Prévention des Risques Technologiques pour environ 1 M€) ;
- ✓ Le Havre Ville Portuaire intelligente : 0,4 M€ ;
- ✓ Subvention pour des études sur la ligne nouvelle Paris-Normandie : 0,25 M€.

Enseignement supérieur

- ✓ Plan campus : 2,4 M€ (dont opération IUT/ENSAM/Restaurant Universitaire pour environ 2 M€)

La santé

- ✓ Autour de 325 / 330 K€ pour des travaux sur les maisons de santé médicale à Saint Romain de Colbosc et à Criquetot L'Esneval (203 K€) mais aussi pour la promotion de la santé

Autres dépenses

- ✓ Réseaux d'eau pluviale et de gestion des rivières : 8 M€ ;
- ✓ Travaux de maintenance et gros entretien des divers bâtiments communautaires : environ 5,7 M€ (énergie et rénovation énergétique environ 1,7 M€ et maintenance générale des bâtiments : environ 4 M€) ;
- ✓ Aide à l'investissement des communes : 5,1 M€ ;
- ✓ Mise en place du schéma directeur informatique et du socle informatique et télécom : environ 3,8 M€ ;
- ✓ L'achat de matériel de transport : près de 1,3 M€ ;
- ✓ Travaux sur l'aéroport : 2 M€.

D'autres investissements sont ou pourraient être prévus pour des montants moins élevés comme, par exemple, des travaux sur les équipements de proximité, le versement de subventions d'investissement, des actions en matière de transition écologique, de développement agricole, de prévention des risques, divers investissements pour les directions transversales comme l'acquisition de véhicules ou de matériels informatiques et télécoms.

1.10.2 Le financement des investissements

Le financement des investissements sur le budget principal comme sur les principaux budgets annexes se fait via quatre recettes principales :

- Le FCTVA proportionnel aux investissements éligibles au FCTVA (taux de 16,404 %) ou TVA pour certains budgets annexes ;
- L'autofinancement (épargne brute) dégagé des sections de fonctionnement des budgets ;
- Les recettes en provenance des tiers (subventions ou remboursement d'investissements portés pour un tiers) ;
- L'équilibre se fait via l'inscription d'un ou de plusieurs emprunts qui ne seront levés qu'en fonction des besoins et du taux de réalisation des investissements.

1.11 Les relations avec les communes de l'EPCI

- **Les transferts de charges**

La dernière Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est tenue le 25 avril 2025. Cette dernière a validé le calcul du transfert de charges concernant 3 communes (mutualisation de la Direction des Systèmes d'Information et de l'Innovation Numérique au 1er janvier 2025 avec les communes de Fontaine-la-Mallet et Saint-Martin-du-bec et transfert de la gestion de l'aire de camping-cars d'Etretat).
Par ailleurs, les attributions de compensation de plusieurs communes ont évolué compte tenu des décisions prises dans le cadre de l'harmonisation des taux de TEOM sur 2024 et 2025.

Les attributions de compensation prévisionnelles de fonctionnement (compte tenu d'une troisième année de modification libre proposée dans le cadre de l'harmonisation des taux de TEOM qui pourrait être adoptée) versées par la Communauté urbaine aux communes s'établiraient, pour l'exercice 2026, autour de 40,3 M€.
Les attributions de compensation de fonctionnement reçues des communes seraient de 1,28 M€. Les attributions de compensation d'investissement perçues par la Communauté urbaine devraient atteindre 2,4 M€.

- **La dotation de solidarité communautaire**

Il est proposé de reconduire le montant de DSC 2025 à hauteur de 20,6 M€, soit plus du double de la moyenne nationale en euros par habitants (75 € par habitants au niveau communautaire contre 33 € au niveau national en 2023).

- **Les fonds de concours à l'investissement**

Deux fonds de concours à l'investissement des communes ont été mis en place sur la période 2021/2026.

Un premier fonds de concours à l'investissement s'élève à 20 M€ dont 5 M€ pour la Ville du Havre et 15 M€ pour les autres communes. Pour ces dernières, le fonds de concours est réparti sur les bases suivantes :

- 75 % en fonction de la population DGF (fiche DGF 2020)
- 25 % en fonction du potentiel financier

Pour 2026, l'enveloppe est estimée à 4,7 M€ étant précisé que la réalité des dépenses dépend des dossiers déposés et que l'enveloppe est ajustable en cours d'année dans le cadre des APCP votées.

Comme proposé en conférence des Maires, les communes auront la possibilité d'affecter toute ou partie de leur dotation en fonds de concours pour des travaux de voirie. Une réduction du fonds de concours du ou des communes devra alors être actée.

Un second fonds de concours en matière d'équipements sportifs est alloué pour une enveloppe de 3 M€. Après validation d'un projet par le comité d'examen des demandes, la Communauté Urbaine peut participer à hauteur de 12 % maximum du montant HT de l'opération, sous réserve de répondre à certains critères.

Pour 2026, l'enveloppe de crédits de paiement, est estimée à 1,6 M€ étant précisé que la réalité des dépenses dépend des dossiers déposés et que l'enveloppe est ajustable en cours d'année dans le cadre des APCP votées.

Le budget des transports urbains

1.12 Section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement devraient atteindre autour de 109 M€ et les dépenses réelles de fonctionnement autour de 96 M€ (opérations d'ordre - dotations aux amortissements et reprises sur subventions pour environ 13 M€).

Concernant les recettes de fonctionnement, les hypothèses sont les suivantes :

- Le versement mobilité serait en hausse, passant de 63 M€ prévus au BP 2025 à environ 64 M€. Cette hausse attendue serait principalement liée à la hausse générale des salaires sur 2025/2026 (hypothèse prise tenant compte des prévisions de la Banque de France concernant l'évolution des salaires).

  Le taux de 2 % est appliqué sur l'ensemble du territoire depuis le 1er juillet 2022 et n'évoluera pas en 2026.

- Concernant les recettes usagers, une baisse (-1 M€) pour atteindre environ 12,6 M€ est prise comme hypothèse pour 2026 compte tenu d'une baisse attendue de la fréquentation liée au début des travaux du tramway et des hypothèses de recettes de l'exploitant du réseau (qui encaisse et reverse les recettes).

Les dépenses réelles de fonctionnement, autour de 96 M€, devraient être en légère baisse d'environ 1 % du fait principalement de la baisse des subventions versées à la SNCF dans le cadre de la construction du tramway, de la stagnation de la compensation financière versée à la société Transdev qui exploite le réseau autour de 78 M€ HT conformément à ce qui est prévu au contrat de DSP (à ce montant s'ajouteront 500 K€ pour le déploiement de la ligne de bus sur Harfleur et Gonfreville l'Orcher dans le cadre des travaux du tramway) et de la non reconduction de la dépense 2025 pour la révision du plan de développement urbain pour 0,5 M€.

Les autres postes de dépenses significatifs seront les frais financiers (environ 5,9 M€ contre 5,3 M€ en 2025), le fonctionnement des transports scolaires (environ 5,2 M€), le reversement de Versement Mobilité pour environ 670 K€ et les taxes foncières pour environ 415 K€.

Concernant le projet de nouvelles lignes de tramway, les dépenses, pour 2026, dépasseraient les 3,5 M€ (contre 4,3 M€ au BP 2025) dont 0,7 M€ de subventions à SNCF réseau et 0,8 M€ de masse salariale.

Sur la base de ces hypothèses et du besoin de couverture des dotations aux amortissements, la subvention d'équilibre du budget principal au budget transport pourrait passer d'un montant de 27,5 M€ à un montant estimé d'environ 26 M€ en 2026.

1.13 Les dépenses d'investissements et le financement de la section d'investissement

Concernant les dépenses d'investissement, le budget des transports urbains remboursera plus de 8 M€ d'emprunt dont 750 K€ d'avance remboursable de l'Etat.
Le remboursement de capital est en hausse de près de 1,5 M€ par rapport en 2025 tenant compte des emprunts levés en 2025 pour financer les nouvelles lignes de tramway (55 M€).

L'année 2026 sera marquée par les investissements liés à la nouvelle ligne de tramway sur une année pleine. En effet, des investissements de 133 M€ HT seront prévus dès le BP 2026.

Les principales dépenses d'investissement liées au tramway porteront sur :

- Les acquisitions foncières : 3 M€ ;
- Le matériel roulant : 15 M€ ;
- Les avances sur marchés de travaux : 3 M€ ;
- Les marchés de travaux : 110 M€.

A ces dépenses d'investissements s'ajouteront 8 M€ d'investissements pour la mobilité dont le contrat de délégation de service public confié à l'entreprise Transdev.

Ces principales dépenses d'équipement se décomposeraient de la manière suivante :

- Renouvellement du matériel roulant, de bus : 3 M€ ;
- Les équipements et systèmes d'informations usagers : 2,5 M€ ;
- Les travaux du funiculaire : 1,3 M€ ;
- Le gros entretien : 0,6 M€.

Le financement de ces dépenses sera assuré par :

- Des subventions pour le tramway autour de 21 M€ (Etat, Région Normandie, Département de Seine Maritime).
- L'épargne brute d'environ 12 à 13 M€ (permettant de couvrir les opérations d'ordre à savoir les dotations aux amortissements et reprise sur subventions) ;
- Le solde se faisant par emprunt – autour de 115 M€ mais dépendant du taux de réalisation des dépenses et recettes d'investissement et du niveau réel de l'épargne brute.

Le budget collecte et recyclage

1.14 Section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement (53 M€ soit - 1 M€ par rapport à 2025) sont composées principalement des recettes provenant de la TEOM (attendues à hauteur de 44,3 M€ en 2026). En dépit de la hausse des produits de la TEOM (effet revalorisation des bases annuelle couplé à l'effet lié à l'harmonisation des taux de TEOM), les recettes globales devraient être en baisse de 1,5 % par rapport à 2025.

Les autres recettes de ce budget sont composées :

- De la revente de matériaux (recette fluctuante en fonction des prix de rachat eux-mêmes volatils) proche de 2 M€ ;
- Des aides d'éco organismes : 3,4 M€ ;
- Du produit de la redevance spéciale : 1,9 M€ contre 2,8 M€ budgétés en 2025.

La dernière ressource importante provient du reversement par le budget principal d'une participation en lien avec les transferts de charges de l'activité collecte et recyclage (1,2 M€). Cette participation est en baisse compte tenu du processus d'harmonisation en cours des taux de TEOM sur 2024 à 2027.

Les dépenses réelles de fonctionnement (48 M€) devraient être en légère hausse par rapport à 2025.

Les frais de traitement et de valorisation représentent les postes les plus importants (autour de 17 M€), suivis par les frais de personnel autour de 17 M€ et les frais de collecte autour de 9 M€.

Les dépenses de fonctionnement croissant plus vite que les recettes, l'épargne brute de ce budget devrait baisser en 2026.

1.15 Les dépenses d'équipement et le financement de la section d'investissement

Les dépenses d'investissement devraient être en baisse, par rapport au BP 2025, pour atteindre environ 9 à 10 M€ dont 0,7 M€ pour rembourser le capital de la dette.

Les dépenses d'équipement porteront principalement sur le renouvellement des véhicules pour la collecte (4,4 M€), le renouvellement du matériel de conteneurisation (3,2 M€), et pour les travaux du centre de recyclage à Criquetot l'Esneval (0,8 M€).

Le financement serait assuré par l'épargne brute dégagée autour de 5 à 6 M€ (qui doit couvrir à minima les opérations d'ordre que sont les dotations aux amortissements et les reprises sur subventions autour de 4 M€), les subventions, le FCTVA à percevoir sur les dépenses d'investissement et un recours à l'emprunt ou une ponction sur les excédents de résultats cumulés sur les précédents exercices (entre 2 et 3 M€).

Le budget eau potable

Le budget eau potable connaît depuis quelques années une stagnation des ventes d'eau. Cependant au regard des consommations sur l'année en cours, une très légère hausse des consommations de l'ordre de +0,5 % a été anticipée.

1.16 Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement autour de 35 M€ sont composées principalement des recettes de vente d'eau potable. Elles devraient être en légère hausse d'un peu moins de 0,5 % entre 2025 et 2026.

Les dépenses réelles de fonctionnement, autour de 28 M€, devraient quant à elles augmenter d'environ 1 % en 2026 par rapport au BP 2025.

Cette hausse est principalement liée à la hausse du coût des fluides de BP à BP (les crédits ouverts au budget primitif 2025 étant insuffisants pour couvrir les dépenses réelles). Le BP 2026 a été ajusté pour

tenir compte des coûts qui devraient être plus proches de la réalité même si, à l'élaboration du budget primitif, la Communauté urbaine ne dispose pas pour 2026 de toutes les informations sur le coût des fluides et différentes taxes.

Concernant les tarifs, il est proposé, de ne pas augmenter le prix de l'eau potable en 2026.

1.17 Les dépenses d'équipement et le financement de la section d'investissement

Concernant les dépenses d'investissement situées autour de 25 M€, le budget eau potable aurait à rembourser 3,7 M€ d'emprunt et le montant des dépenses d'équipement est évalué entre 20 et 22 M€.

Les principales dépenses d'équipement se décomposeraient ainsi :

- Renouvellement du réseau et travaux : 7 à 8 M€ ;
- Travaux sur les usines : 2,5 M€ ;
- Travaux en lien avec le projet du tramway : 2,1 M€ ;
- Travaux process Yport 3,1 M€ et l'alimentation par Yport du réservoir de Cauville : 1,2 M€ ;
- Travaux pour protéger la ressource en eau : 1,6 M€ ;
- Travaux sur les réservoirs : 1,4 M€ ;
- Changement des compteurs d'eau (marché sur 3 ans) : 1 M€

Le financement serait assuré par l'épargne brute dégagée (environ 7 M€), les subventions, la TVA à percevoir sur les dépenses d'investissement et un recours à l'emprunt ou une ponction sur les excédents de résultats cumulés sur les précédents exercices.

Le budget assainissement

Le budget annexe assainissement, comme le budget eau potable, connait depuis quelques années une stagnation des ventes d'eau. Toutefois au regard des consommations sur l'année en cours, une très légère hausse des consommations de l'ordre de +0,5 % a également été anticipée sur ce budget.

1.18 Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement (32 à 33 M€) sont composées principalement des recettes de la redevance d'assainissement (environ 23/24 M€) et de la contribution du budget principal au titre de l'eau pluviale (4 M€).

Les acomptes de mensualisation (qui s'équilibrent avec les dépenses pour 4,2 M€) complètent les recettes réelles de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement, autour de 26/27 M€, devraient augmenter entre 3 et 4 % par rapport au BP 2025. Cette hausse s'explique principalement par la hausse des intérêts de la dette.

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs de l'assainissement en 2026.

1.19 Les dépenses d'équipement et le financement de la section d'investissement

Concernant les dépenses d'investissement situées autour de 38 M€ (un niveau très élevé), ce budget remboursera 6,8 M€ d'emprunt et le montant des dépenses d'équipement est évalué à plus de 31 M€.

Les principales dépenses d'équipement concerneront les travaux suivants :

- Travaux sur les réseaux en lien avec les travaux du tramway : 12,5 M€ ;
- Renouvellement du réseau et travaux : 7,7 M€ ;
- Travaux siphon de l'ilet : 3 M€ ;
- Travaux sur les usines : 2,8 M€ ;
- Travaux sur les STEP du Tilleul, d'Octeville et de Criquetot L'Esneval : 2,7 M€ ;
- Renouvellement des véhicules : 1,1 M€.

Le financement serait assuré par l'épargne brute dégagée (autour de 6/7 M€), les subventions, le FCTVA à percevoir sur les dépenses d'investissement et un recours à l'emprunt ou une ponction sur les excédents de résultats cumulés sur les précédents exercices.

Le budget eau zone industrielle (EZI)

1.20 Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement (7 à 8 M€) sont composées principalement des recettes de vente d'eau potable et des ventes d'eau industrielle sur la zone industrielle. Même s'il est difficile de se projeter car la consommation industrielle peut être variable d'une année sur l'autre avec une tendance des quantités achetées qui était orientée plutôt à la baisse ces dernières années, on observe désormais une stagnation voire une légère hausse de ces quantités. Cette inflexion amenant à envisager une hausse des recettes de l'ordre de + 7 % intégrant à la fois cette légère hausse de la consommation mais également une augmentation des tarifs de l'eau zone industrielle de + 3,8 % pour 2026 en accord avec Haropa (en cours de validation).

Les dépenses de fonctionnement devraient être en hausse par rapport à 2025 (+14 %). Cette hausse porte principalement sur l'eau achetée à Caux Seine Agglo (+ 200 K€) et sur l'électricité (+ 220 K€). Les dépenses réelles de fonctionnement devraient se situer autour de 6 M€.

L'épargne brute attendue se situerait autour de 1,6 M€ et sert à couvrir les dépenses d'investissement.

1.21 Les dépenses d'équipement et le financement de la section d'investissement

Depuis quelques années, les dépenses d'investissement tournent autour de 1,5/1,6 M€ par an au budget primitif.
Trois dépenses sont significatives sur cette section d'investissement :

- Le remboursement du capital des emprunts : 380 K€ ;
- Les travaux sur les réseaux : environ 700 K€ par an ;
- Les investissements sur les usines : environ 100 K€.

Ces investissements sont principalement financés par l'épargne brute, le solde étant, si nécessaire, financé par l'utilisation des réserves.

Les autres budgets annexes

- Zone d'activité du Parc Eco Normandie

En fonctionnement, des ventes sont attendues à hauteur 716 K€. En dépenses, quelques crédits pour des travaux ou de la maintenance sont identifiés pour 10 K€ et près de 16 K€ pour les intérêts de la dette.

En investissement, les dépenses réelles se composeraient du remboursement du capital de la dette (317 K€) et un possible remboursement de l'avance au budget principal (373 K€).

- Zone d'activité des Courtines

La cession du dernier terrain est espérée pour 39 K€ environ ce qui permettrait de clôturer ce budget annexe en 2026.

- Zone d'activité des Jonquilles

Peu de dépenses sont envisagées sur ce budget (environ 10 K€) qui seraient alors financées par une avance du budget principal.

- Parc d'activités Jules Durand

En fonctionnement, des ventes sont attendues à hauteur 915 K€.
La clôture de ce budget annexe ne semble plus envisageable sur 2026 mais pourrait l'être sur 2027 si l'ensemble des terrains sont cédés.
En investissement, il est prévu le remboursement d'une avance au budget principal de 915 K€.

- Zone artisanale de l'Ormerie

Des cessions de terrain sont estimées à 93 K€ ce qui permettrait de rembourser une partie de l'avance du budget principal pour le même montant.

- Budget annexe Opérations immobilières

Ce budget est composé de nombreuses opérations THIRORI (Traitement de l'Habitat Insalubre Remédiable ou dangereux et des Opérations de Restauration Immobilière) et FPRH (Fond Partenarial de Restructuration pour l'Habitat). Chaque opération fait l'objet de financements et d'une comptabilité séparée au sein de ce budget annexe.
Des cessions sont attendues pour environ 655 K€ et des subventions de l'ANAH sont attendues pour environ 660 K€.
En dépenses de fonctionnement environ 724 K€ seraient engagés. Il est prévu un remboursement de l'avance au budget principal à hauteur de 605 K€.

Les engagements pluriannuels / Autorisation de programme– les investissements 2026

En 2021, les élus ont défini les priorités et les enveloppes du PPAC 2021/2026.

Au niveau des APCP, les AP correspondantes aux projets débutés sur le PPAC 2014/2020 non terminées ont été prolongées jusqu'à la fin du ou des projets. Elles sont clôturées au fur et à mesure que le projet qu'elles portent se termine et il en restera très peu en 2026.

De nouvelles APCP ont été mises en place dès le budget primitif 2021 et le seront au fur et à mesure des besoins afin de faire correspondre les Autorisations de Programme aux décisions prises dans le cadre du PPAC 2021/2026 sur la base de ce qui sera connu et de la capacité financière de la Communauté urbaine à les financer (ainsi fin 2023, le PPAC du budget principal a été revu à la baisse compte tenu des prospectives financières nécessitant de modifier les APCP).

D'autres AP verront le jour au fur et à mesure que les projets seront connus et chiffrés. Les crédits de paiement relatifs aux investissements 2025 sont ou seront intégrés dans une autorisation de programme ouverte. En fonction des besoins exprimés, les APCP seront ajustées si nécessaire.

En annexe 1 de ce document se trouvent les APCP votées et en cours et actualisées au Conseil communautaire du 4 juin 2025.

Lors du Conseil communautaire de décembre 2025, les APCP et CP 2024/2026 seront ajustées et prolongées si nécessaire tandis qu'une partie des APCP ouvertes sur le précédent mandat continueront à être clôturées.

Etat de la dette et perspectives d'endettement

1.22 La dette consolidée au 31 décembre 2024

La situation au 31 décembre 2024 de la dette de la Communauté urbaine était la suivante :

Structure de la dette au 31/12/2024								
	Encours en €	Répartition par type de taux		Taux Moyen			Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
		Fixe	Variable	Fixe	Variable	Global		
Dette Globale	327 695 508	59,13%	40,87%	2,96%	3,86%	3,32%	7 ans et 6 mois	148
Budget principal	149 556 619	58,82%	41,18%	3,01%	3,95%	3,40%	7 ans et 7 mois	51
Assainissement	28 815 442	55,25%	44,75%	2,66%	3,77%	3,16%	3 ans	47
Eau Potable	13 215 623	57,66%	52,34%	3,31%	3,90%	3,62%	5 ans et 7 mois	30
Eau Zone Industrielle	3 420 000	50,00%	50,00%	1,22%	3,56%	2,39%	4 ans et 6 mois	2
Transports urbains	117 014 982	60,67%	39,33%	3,29%	3,74%	3,47%	8 ans et 9 mois	13
Collecte et recyclage	13 331 964	64,05%	35,95%	0,83%	4,06%	1,99%	8 ans et 8 mois	4
ZAE Parc Eco Normandie	2 340 878	100,00%	0,00%	0,83%	0,00%	0,83%	3 ans et 8 mois	1

1.23 Structure de l'encours

Cet encours au 31 décembre 2024 est composé à 59,13 % d'emprunts à taux fixe portant un taux moyen de 2,96 % et de 40,87 % d'emprunts à taux indexé pour un taux moyen de 3,86 contre 4,73 % au 31 décembre 2023.
Le taux moyen global au 31 décembre 2024 s'élève à 3,32 %.

La durée de vie moyenne de cet encours (durée nécessaire pour rembourser 50 % de la dette) est de 7 ans et 6 mois.

Au 31 décembre 2024, cet encours est exclusivement classé "**1A**" selon la charte Gissler (classement le plus sécurisé en termes de typologie d'emprunts et d'indices) puisque composé uniquement d'emprunts à taux fixe simple ou d'emprunts à taux variable simple à partir d'indices de la zone euro.

Concernant 2025, la Communauté urbaine devrait lever entre 90 et 100 M€ d'emprunts nouveaux (dont 55 M€ pour le budget des transports urbains) portant la dette consolidée autour de 390 M€ au 31 décembre 2025.

1.24 Perspectives relatives à l'évolution de la dette

Les perspectives en matière de dette vont dépendre principalement de trois facteurs : le niveau d'épargne brute dégagée chaque année et qui autofinance tout ou partie des investissements, le niveau d'investissement et son taux de réalisation, le taux de financement obtenu sur ces dépenses d'investissement.

Au niveau des taux d'intérêt, ces derniers ne baissent plus ou presque plus. En effet, si les taux ont baissé depuis 2024, les banques en ont profité pour fortement augmenter leurs marges.

Les marges comme les taux varient en lien avec le contexte économique et politique. Si les emprunts à taux fixe levés ne bougeront plus, les emprunts à taux variable évolueront au gré de la fluctuation de taux (l'extrapolation des frais financiers étant faite sur la base des informations à septembre 2025).

Pour l'année 2026, la Communauté urbaine devrait s'endetter fortement en lien, en autres, avec les travaux du tramway. Au total, une hypothèse (en extrapolant un taux de réalisation des investissements) d'emprunt autour de 150 M€ semble réaliste pour financer les investissements 2026 si ceux-ci se déroulent comme prévu.

Compte tenu du niveau d'investissement décidé sur le PPAC 2021/2026, cette hausse de la dette prévue en 2025 puis en 2026 se poursuivra sur 2027 et 2028 avec pour limite choisie un ratio de désendettement maximal de 12 ans sur le budget principal.

Structure des effectifs, dépenses de personnel et temps de travail

1.25 Etat des effectifs

Le tableau des effectifs s'établit au 31 août 2025 à 1 328 emplois permanents avec une répartition comme suit :

Catégorie	Statut	AU 31/08/2025
A	Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	155
	Contractuels occupant un emploi permanent (hors remplaçants)	93
TOTAL A		**248**

B	Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	208
	Contractuels occupant un emploi permanent (hors remplaçants)	128
TOTAL B		**336**
C	Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	572
	Contractuels occupant un emploi permanent (hors remplaçants)	66
TOTAL C		**638**
TOTAL		**1222**

*la différence entre 1 319 emplois permanents et les 1 222 agents rémunérés s'explique par les postes vacants. Le budget proposé tient compte des postes effectivement pourvus et d'une budgétisation proratisée des postes vacants.
A noter que la moyenne d'âge est d'un peu plus de 44 ans, que la filière technique représente près de 68 % des effectifs et que la part des femmes est de 37 %.

1.26 Eléments de base de la politique de ressources humaines impactant la masse salariale :

- La politique RH s'appuie sur un certain nombre de délibérations mises à jour en 2024. Les éléments disponibles au 1er septembre 2025 servent de base à la construction budgétaire 2025 en tenant compte des éventuelles modifications de la politique RH :

- **Les heures supplémentaires :** la Communauté urbaine permet le paiement des heures supplémentaires pour les agents des catégories C et B tel que précisé dans la délibération du 15 février 2024. Elles ont représenté, en 2024, 53 573 heures et 1 113 501 € et représentent au 31 août 2025, 39 908 heures et 1 105 033 €. Elles intègrent les heures supplémentaires effectuées par les agents de la filière technique au titre des astreintes. Le budget 2026 a été légèrement augmenté sur ce point.

- **Les avantages en nature et les frais de déplacement et de mission :** le 27 février 2025, la Communauté urbaine a mis à jour sa délibération annuelle sur les avantages en nature. Seuls les membres de la direction générale bénéficiant d'un véhicule de fonction y sont soumis. Cela représente au 1er septembre 2025, un montant de 5 960 €. Par ailleurs 4 agents ont bénéficié d'un logement pour nécessité absolue de service ou par convention d'occupation précaire pour un montant global de 16 157,82 € en 2024. En 2025, au 1er septembre, 4 agents en sont attributaires pour un montant de 11 951,44 €. Ces montants servent de base au budget 2026.

- **La participation à la protection sociale complémentaire :** 1 025 agents ont bénéficié de cette participation en 2025 pour un montant d'environ 223 991 €**.** A noter également que la participation à la prévoyance concerne 233 agents soit 19 572 € pour une année.

- **Le plan de déplacement entreprise :** La prise en charge de 75% du trajet domicile travail en transports en commun, en 2024, concerne 192 agents pour un montant de 59 926 €

(188 agents à fin août 2025) tandis que **l'indemnité kilométrique vélo** a été octroyée à 103 agents pour un montant de 17 032 € (98 agents pour 13 001 € au 31 août 2025). Ces sommes seront budgétées dans ces proportions au titre de 2026.

- **Le régime indemnitaire :** Hormis quelques ajustements sectoriels**,** 2025 n'a pas connu de modifications majeures s'agissant du régime indemnitaire. Ces évolutions ont entrainé une légère hausse sur le budget principal.

1.27 Budget 2026, éléments exogènes et adaptation aux projets de la communauté urbaine :

La hausse des charges de masse salariale, tous budgets confondus, (hors conventions de services partagés) proposée est cette année de 2,16 %.

(Tous budgets confondus, en €)	2025	2026	
BP charges de personnel	71 435 246	72 981 392	+ 2,16 %

Les évolutions diffèrent cependant selon les budgets.

Evolution de la masse salariale par budget :

Budget Principal	Budget Transports publics	Budget assainissement	Budget eau potable	Budget eau zone industrielle	Budget Collecte et recyclage
+ 2,44 %	+ 8,02 %	+ 2,56 %	+5,01 %	+0,73 %	+ 0 %

En 2026, la masse salariale représentera 19,96 % des dépenses de fonctionnement globales (hors doubles comptes), soit un montant de 79,1 M€ pour le BP 2026 répartis entre les charges de personnel (73,1 M€) et les conventions de services partagés (6 M€).

Les principales explications de ces évolutions budgétaires sont les suivantes :

Une hausse naturelle de la masse salariale maîtrisée

Le glissement vieillesse technicité (GVT) représente cette année une hausse d'environ 0,58 %. Ces effets sont en grande partie compensés par un effet noria (différence indiciaire entre les départs et les recrutements) néanmoins moindre que les autres années (-0,36 %) du fait de départs en retraite moins importants.

	Budget Principal	Budget Transports publics	Budget Assainissement	Budget eau potable	Budget eau zone industrielle	Budget collecte et recyclage
Hausse par budget	- 30 K€	+ 64 K€	+ 24 K€	+ 155 K€	+15 K€	+ 38 K€

Des effectifs tant permanents que non permanents qui s'adaptent aux projets de la mandature

Les effectifs budgétés, pour 2026, continuent d'évoluer légèrement pour s'adapter aux besoins des services et aux évolutions de la collectivité. Ainsi l'effectif du budget collecte et recyclage a augmenté d'un poste pour tenir compte de l'arrêt du financement des contrats aidés et permettre le maintien du dispositif ambassadeur du tri.

Par ailleurs, l'effectif du budget principal augmente cette année de 8 postes dont 3 à la direction maintenance et énergie afin d'accompagner les projets territoriaux en la matière.

	Budget Principal	Budget Transports publics	Budget assainissement	Budget eau potable	Budget eau zone industrielle	Budget collecte et recyclage
Détail par budget	+ 434 K€	+ 0 €	+ 60 K€	+ 0 €	+ 0 €	+ 40 K€

A noter par ailleurs le recrutement au budget transport d'un poste non permanent supplémentaire pour accompagner le projet tramway et la baisse substantielle des emplois d'insertion à la collecte des déchets (- 590 K€)

Enfin, la provision pour poste vacant a été revue à la baisse sur le budget principal et le budget eau potable, le nombre de postes vacants en cours ayant diminué.

Des effets exogènes : la hausse de la cotisation CNRACL :

	Budget Principal	Budget Transports publics	Budget assainissement	Budget eau potable	Budget eau zone industrielle	Budget collecte et recyclage
Détail par budget	+334 K€	+ 6 K€	+ 46 K€	+ 46 K€	+ 7 K€	+ 133 K€

Enfin, le budget 2026 tient compte de la hausse de 3 points de CNRACL. Cette hausse a cette année un impact de 0,8 % sur la masse salariale.

<u>Le respect des équilibres financiers (la CAF et le ratio de désendettement) du budget principal</u>

- **L'épargne brute (CAF) / épargne nette**

L'épargne brute est la différence entre les recettes et dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts financiers. Ce flux dégagé chaque année permet de rembourser le capital des emprunts et de couvrir en totalité ou en partie les dépenses d'investissements.

Epargne brute / CAF de la CU au 31 décembre 2024 en euros :

	Dépenses réelles de fonctionnement	Recettes réelles de fonctionnement	CAF Epargne brute	Remboursement capital dette	Epargne nette
Budget principal	210 656 693	250 071 561	39 414 868	20 492 983	**18 921 885,00**
Assainissement	22 459 406	33 918 165	11 458 759	5 806 675	**5 652 084,00**
Eau potable	26 497 399	36 192 213	9 694 814	2 655 868	**7 038 946,00**
Eau industrielle	4 989 199	6 832 305	1 843 106	380 000	**1 463 106,00**
Transports publics	94 909 167	106 930 045	12 020 878	5 912 900	**6 107 978,00**
Collecte et recyclage	45 643 404	51 957 711	6 314 307	746 463	**5 567 844,00**
Sous total hors ZAC	**405 155 268**	**485 902 000**	**80 746 732**	**35 994 889**	**44 751 843,00**
ZAE Parc Eco Normandie	21 570	935	-20 635	311 977	**-332 612,00**
ZAC des Courtines	2 340	20 196	17 856	0	**17 856**
ZAC des Jonquilles	392 999	0	-392 999	0	**-392 999**
Jules Durand	6 343	350 000	343 657	0	**343 657**
ZAC Ormerie	0	75 450	75 450	0	**75 450**
Opérations immobilières	1 330 332	116 833	-1 213 499	0	**-1 213 499**
Tous budgets confondus	**406 908 852**	**486 465 414**	**79 556 562**	**36 306 866**	**43 249 696**

L'année 2026 devrait être marquée par une hausse de l'épargne brute du budget principal par rapport à celle prévue au BP 2025 (25 M€ contre 21 M€ au BP 2025).

Cette hausse s'explique par les décisions prises fin 2023 et les différents points développés dans ce rapport. Elle est nécessaire pour couvrir, entre autres, une hausse substantielle attendue de la subvention d'équilibre du budget principal au budget des transports à compter de 2027 et les années suivantes et financer une partie des investissements importants nécessaires à la poursuite des politiques publiques.

Au budget primitif 2026, le budget des transports urbains afficherait une épargne brute stable autour de 13 M€, le budget cycle des déchets autour de 5 M€ en baisse, le budget assainissement de 6 M€ en baisse également tout comme l'épargne brute du budget eau potable autour de 6,5 M€.

Il est précisé que ces données sont des données prévisionnelles qui seront nécessairement différentes tenant compte de la réalité des dépenses, des recettes réelles de fonctionnement et de leur taux de réalisation. Un taux de réalisation de 98 % des dépenses réelles du budget principal, au lieu de 100 %, par exemple entraîne une amélioration de plus de 4,5 M€ de l'épargne brute réelle et s'ajoute à cela l'inconnue du projet de loi de finances 2026 qui pourrait impacter le budget principal mais aussi certains budgets annexes si le Gouvernement venait à toucher au FCTVA par exemple.

- **Le ratio de désendettement**

Le ratio de désendettement se calcule en divisant la dette au 31 décembre par l'épargne brute de l'année. L'Etat estime que le niveau maximum du ratio de désendettement des collectivités doit se situer entre 11 et 13 ans pour le budget principal.

Au 31 décembre 2024, le ratio de désendettement de la Communauté urbaine atteignait :

- Pour le budget principal : 3 ans et 9 mois
- Pour le budget transport : 9 ans et 9 mois
- Pour tous les budgets consolidés : 4 ans et 2 mois

En fonction des hypothèses prises d'épargne brute, des emprunts mobilisés sur 2025 (65 M€ en cours de mobilisation) et qui pourraient l'être sur 2026, le ratio de désendettement affiché au budget primitif pourrait se situer entre 6 et 7 ans pour le budget principal et entre 18 et 20 ans pour le budget transports urbains.